

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 14 (1926)

Heft: 234

Artikel: Les femmes dans la diplomatie

Autor: M.F.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258832>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

entrepris de défendre l'adjonction à l'art. 4. (Le Conseil, d'ailleurs, n'est pas arrivé dans ses discussions aussi loin que l'article 55.) Selon le rapporteur, en effet, l'art. 4 signifie tout simplement qu'il y a des postes pour lesquels il conviendra mieux de nommer un homme qu'une femme, et d'autres où il conviendra mieux de nommer une femme qu'un homme; par exemple, a-t-il ajouté au milieu de l'hilarité générale, on ne se représente pas très bien une femme au haut d'un poteau télégraphique (mais on se représente parfaitement une femme au haut d'une échelle, lavant les vitres des fenêtres d'une chambre occupée par un homme! *Réd.*), et la suppression de cette pauvre adjonction ne changera rien aux réalités des conditions du service dans l'administration fédérale. M. Evéquo nous permet-il de lui dire que nous, femmes, n'en sommes point si sûres que cela?... que nous sommes payées par une expérience mille fois répétée pour savoir que l'on invoque *toujours* les motifs de sexe pour écarter les femmes des postes importants ou bien rémunérés? et *jamais* pour leur réserver exclusivement certaines besognes pour lesquelles elles sont cependant tout désignées? Que certains genres de travaux conviennent mieux à des hommes qu'à des femmes, nous sommes d'accord; mais la réciproque est vraie également, et c'est aussi bien pour sauvegarder les droits des femmes dans cette réciproque, que pour assurer, dans des postes convenant également aux deux sexes, le choix selon les capacités et la préparation professionnelle et non pas selon l'état-civil, que nous sommes parties en campagne.

M. Evéquo a d'ailleurs très équitablement proposé de renvoyer à la Commission cette adjonction à l'art. 4, afin qu'elle pût l'examiner en même temps que l'adjonction à l'art. 55 (célibat obligatoire des femmes fonctionnaires) et rapporter dans la session de juin après avoir étudié les pétitions des organisations féminines. M. Graf (Berne), un des rares membres féministes de la Commission, qui s'était inscrit pour prendre la parole sur cet article 4, s'est déclaré d'accord avec la proposition Evéquo. Et ainsi en a été décidé.

Notre succès pourra paraître négatif à quelques-uns, puisque c'est par ce qui ne s'est pas dit plutôt que par ce qui s'est dit, que l'on a tenu compte de nos réclamations! Il n'en reste pas moins que la voix de neuf groupements féminins a été partiellement entendue par le Conseil, et que leur cri d'alarme a suscité la décision d'une étude plus approfondie de la question. Il fut un temps, croyons-nous, où l'on aurait passé outre...

* * *

Plusieurs nouvelles intéressantes nous arrivent d'Angleterre. La première, c'est que Miss Susan Lawrence, ex-députée à la Chambre des Communes, qui a échoué aux élections de 1924, pose sa candidature dans une élection partielle à East-Ham. Bien que travailliste, et travailliste ne cachant nullement ses opinions, Miss Lawrence a reçu l'appui de la puissante Fédération anglaise des Sociétés pour l'égalité des droits civiques, qui estime que ce n'est point manquer à sa neutralité politique que de soutenir une femme candidate, qui a été de tout temps une militante du suffrage féminin.

D'autre part, Miss Eleanor Rathbone a remporté un succès auprès de la fameuse Commission des Charbonnages, dont le verdict dans l'angoissant problème actuel passionne tout le pays, en suggérant l'introduction du système des allocations familiales comme un moyen de résoudre les difficultés de règlement de salaires qui se posent. Il est extrêmement intéressant de voir entrer ainsi peu à peu dans la pratique un système encore regardé par beaucoup comme purement théorique. Les femmes, d'ailleurs, dans toute l'Angleterre, sont passionnées par la question du charbon, et une grande manifestation de plusieurs milliers de femmes de mineurs (on assure que des femmes de la bourgeoisie s'y étaient associées) a eu lieu l'autre semaine, un long cortège défilant sur l'*Embankment* de la Tamise, pour aboutir à l'Albert Hall. Le but de cette manifestation était de protester contre le système de lutte à outrance dans les conflits industriels, un lock-out répondant à une grève, et ainsi de suite, et de réclamer, dans le domaine économique comme dans le domaine politique, la solution des conflits par les négociations et l'arbitrage. « Puisse la venue à Londres de ces milliers de femmes des districts miniers de l'Ecosse, du

Pays de Galles et du Nord de l'Angleterre, avoir éveillé, dans ce West End, si riche en charmes et en splendeurs sous le soleil de l'autre samedi, des sentiments de remords à l'égard de cette industrie lointaine, sale et triste », écrit *The Woman's Leader*.

* * *

Dans la liste des déléguées déjà annoncées pour le Congrès de Paris, nous relevons les noms suivants:

D'Autriche, M^{me} Ernestine von Fürth, bien connue dans les milieux féministes internationaux, et M^{me} Gisela Urban, dont les trop rares articles au *Mouvement* sont toujours très appréciés. D'Allemagne, avec M^{me} von Velsen, la présidente, trois députées, M^{mes} Matz, Gertrud Baümer et Else Lüders, Gertrud Baümer devant prendre la parole au meeting réservé aux femmes membres d'un Parlement. D'Angleterre, en plus des noms que nous avons déjà donnés de Miss Eleanor Rathbone, de Miss Maude Royden, de Miss Picton-Turberville (une autre femme prédicateur), de Commandant Allen, la fondatrice du Corps des femmes agentes de police, de Miss Macmillan, de Miss Alison Neilans, bien connue dans les groupements s'occupant de moralité publique, et de tant d'autres, ceux encore de Lady Rhondda, l'initiatrice de l'entrée des femmes à la Chambre des Lords, de Mrs. Winthringham, la deuxième femme députée en date de l'Angleterre, de Lady Aberdeen et de Mrs. Ogilvie Gordon, présidente et vice-présidente du Conseil international des Femmes, de Miss Taggart, du Corps des agentes de police... D'Islande, M^{lle} Asmundsson, dont nous publions, voici quinze jours, une bien intéressante lettre. Mrs. Browning viendra de Terre-Neuve raconter le complet succès suffragiste remporté l'an dernier dans cette île, et Dr Welt-Strauss nous apportera les nouvelles du mouvement féministe en Palestine. La Syrie sera représentée par M^{lle} Akle, et l'Egypte, croyons-nous, par M^{me} Charaoui-Pacha. La Turquie, les Etats-Unis, l'Afrique du Sud, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, l'Irlande, le Luxembourg, les Indes, la Hollande annoncent leurs délégations... et bien des noms manquent encore que nous espérons pouvoir énumérer dans nos prochains numéros. Mais n'est-ce pas déjà une chatoyante perspective qu'évoquent tous ceux-ci? et ne donnent-ils pas déjà l'avant-goût de ce que seront nos réunions? de leur valeur et de leur intérêt?

E. Gd.

Les femmes dans la diplomatie

Nos lecteurs savent que cette question est à l'ordre du jour du Congrès de Paris: aussi est-il d'une actualité indiquée de dire ici ce que les femmes ont fait jusqu'à présent dans cette carrière nouvelle.

Toute nouvelle en effet, car ce n'est guère que depuis trois ou quatre ans que cette profession s'est ouverte aux femmes. Les Etats-Unis ont pris la tête du mouvement, et deux femmes déjà représentent la grande République d'outre-Atlantique dans des postes importants: Miss Lucile Atcherson, comme secrétaire de légation à Berne, et Miss Pattie Field, comme vice-consul à Amsterdam. Laissons la parole à la première, que, soit le Comité de l'Association suisse pour le Suffrage féminin, soit la Section bernoise de l'Association des femmes universitaires, ont eu le plaisir de recevoir récemment:

« Elève de Smith-College, puis venue en France durant la guerre comme secrétaire d'un Comité de reconstruction des régions dévastées, a-t-elle raconté à l'une de nos collaboratrices, rédactrice de la *Berna*, je commençais à m'intéresser à la diplomatie, et à mon retour aux Etats-Unis, je m'informais des possibilités d'accession à cette carrière pour une femme. Il me fut répondu qu'il n'existait aucune barrière légale, mais que jusqu'à présent aucune femme n'avait tenté de passer les examens qui ouvrent les portes de la « Carrière » soit langues modernes, histoire, économie politique, droit interna-

tional, questions politiques etc. Il me parut que ce n'était pas une raison si une femme ne l'avait encore jamais fait pour qu'une femme ne le fit pas, et une fois munie d'une lettre de recommandation du président Harding, je travaillais d'abord à l'Université d'Ohio, puis à Washington sous la direction d'un spécialiste, quand bien même, il avait commencé par me déclarer que n'ayant *jamais* eu une femme parmi ses élèves, il n'en aurait *jamais* ! Mais je pris toujours mes leçons avec lui à part de ses autres étudiants ! Durant l'été 1921, je me présentais aux examens, et fus du nombre des 8 candidats admis sur les 207 qui s'étaient présentés. Puis, selon l'usage, je travaillais au Ministère des Affaires étrangères à Washington, et le premier poste au quel je fus appelée fut la Suisse.

Miss Atcherson se loue d'ailleurs beaucoup d'avoir fait ses débuts dans notre pays. Raison professionnelle : une petite légation offre bien mieux qu'une grande ambassade l'occasion à une secrétaire de voir de près le fonctionnement de tous les services et de s'initier à tous les genres de travail. Raison féministe aussi : la nomination d'une femme comme secrétaire d'ambassade n'étonne pas chez nous, comme elle le ferait dans certains pays de l'Amérique du Sud par exemple. Et notre charmante jeune diplomate est persuadée que la femme peut, dans cette carrière, rendre des services importants. Inutile d'ajouter qu'elle est une très bonne féministe et une suffragiste convaincue, qui durant ses années de collège a travaillé pour notre cause. C'est un lien de plus entre elle et nous.

Comme nous le disions tout à l'heure, Miss Atcherson a une collègue à Amsterdam. Miss Pattie Field, toutefois s'est spécialisée dans les questions commerciales puisqu'elle se préparait à un poste consulaire, et elle a fait ses études à l'école organisée depuis peu par le Service des Affaires étrangères américain, alors que la secrétaire de la légation de Berne a dû, comme une pionnière, se frayer la voie par ses propres moyens. D'autres femmes ont encore dans d'autres pays déjà rempli des fonctions relevant des affaires étrangères : on peut citer les noms de Mlle Stancioff (Bulgarie), qui quitta la carrière lors de l'assassinat de son chef, M. Stamboulski ; de Mlle Rosika Schimmer, qui vint en Suisse pour représenter l'éphémère gouvernement du comte Kairöli (Hongrie) ; de Mme Kollontaj, qui à la fois ministre de la République des Soviets et représentante commerciale officielle de son gouvernement à Oslö, vient de donner sa démission (le bruit a même couru qu'elle assistera au Congrès de Paris !) ; de Miss Gertrud Bell, secrétaire pour les langues orientales auprès du Commissaire britannique dans l'Irak, dont les rapports ont été hautement appréciés par la Chambre des Communes ; de Mlle Henriette Hoeg, qui a représenté la Norvège à Mexico ; de Mme Clotilde Luisi (Uruguay), la sœur de notre amie, la doctoresse du même nom, qui a été attachée à la légation de Bruxelles ; de Lady Surma Dillar Schemin, chargée d'affaires pour l'Assyrie...

Mais il s'agit ici de personnalités individuelles, sans formation spéciale, appelées pour leurs propres capacités à ces postes, alors qu'il est intéressant de constater, avec nos deux jeunes Américaines, l'entrée de femmes régulièrement préparées dans une carrière nouvelle.

M. F.

L'organisation des récréations

N. D. L. R. — Nous avons le privilège de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs les pages introductrices du très intéressant rapport que Dame Katherine Furs, représentante de l'Organisation Internationale des Eclairées, a présenté sur ce sujet à la récente session de la Commission consultative pour la Protection de l'En-

fance de la S. d. N. La place nous manque malheureusement pour publier in extenso ce rapport, mais les pages qui suivent en feront comprendre et apprécier l'inspiration par tous ceux que préoccupent le problème des loisirs intelligemment employés, et féconds pour l'individu comme pour la collectivité.

Le problème de la récréation, semble avoir presque tout à coup acquis une importance de premier ordre, tant auprès des éducateurs que du grand public, dans nombre de pays où les jeux n'étaient guère organisés jusqu'ici, et où la façon dont les adultes, les adolescents et les enfants occupaient leurs loisirs était surtout l'affaire de chaque intéressé. Nombreux sont aujourd'hui ceux qui commencent à se demander comment les peuples des diverses nations emploient le temps qui n'est pas consacré au travail.

L'excessive densité des populations urbaines, et par suite, l'impossibilité pour les instincts du jeu de se donner libre carrière, a peut-être été l'une des principales causes de la décadence des nations. Le jeu est le moyen naturel d'éducation pendant toute la vie, de l'enfance à l'âge mûr, et l'on ne peut se soustraire aux leçons de la nature, car ce penchant doit trouver un débouché. Si on le réprime, certains germes du caractère s'atrophieront, ou, pis encore, finiront peut-être par empoisonner le système entier dans lequel ils resteront à l'état latent jusqu'au moment où ils trouveront une issue.

Le labeur quotidien d'innombrables milliers de travailleurs est aujourd'hui si dépourvu d'intérêt, si monotone et mécanique, que le travail n'apporte guère de bonheur, et n'éveille qu'un faible intérêt pour les choses de l'esprit et le développement de l'intelligence.

Timidement, une législation humanitaire s'efforce aujourd'hui de parer à ce danger, afin qu'un plus grand nombre de gens puissent bientôt jouir de loisirs plus longs. Aussi, bien que la lutte en faveur d'une réduction des heures de travail se poursuive encore, semblerait-il sage d'envisager, dès maintenant, la question de l'organisation des loisirs, afin de pouvoir présenter, l'heure venue, un programme concret.

« A toujours travailler sans s'amuser jamais, on perd le goût de vivre ». Garçons et filles risquent, à ce compte, de devenir des membres de la société mécontents de leur sort, et mal adaptés à l'existence. Le vieux proverbe : « L'oisiveté est la mère de tous les vices », est toujours vrai, lorsque les penchants naturels ne peuvent s'exercer d'une manière saine.

L'une des grandes difficultés que l'on rencontre dans les grandes villes est l'aménagement de terrains de récréation, couverts ou non. Les enfants et les adolescents, faute d'emplacements convenables, en sont réduits à s'amuser dans les rues où leur esprit aventureux les expose à des dangers et à des risques de toutes sortes. Parmi les garçons et les filles les plus âgés, ces conditions sont aussi la cause de ces rencontres qui, bien qu'à l'origine n'étant peut-être pas dues à un instinct sexuel, tendent néanmoins à développer, celui-ci avec des conséquences souvent regrettables. Parfois, la soif d'aventures et d'amusements conduit automatiquement les jeunes gens dans les cinémas et dans les dancings, où ils se livrent à des dépenses qui dépassent leurs moyens, et s'accoutument à un ordre de distractions qui très souvent n'est pas des plus recommandables.

Mais ce n'est pas seulement dans les régions industrielles et dans les grandes villes que se fait sentir la nécessité d'organiser les récréations. L'un des principaux problèmes de la vie rurale semble être le désir de distractions intellectuelles chez la population à demi instruite. C'est ce besoin qui attire les habitants des campagnes, comme un aimant, vers les régions habitées d'une manière plus dense, ce qui accroît les difficultés du surpeuplement et du chômage. Pour parer à ce mal dans une certaine mesure, on s'occupe actuellement dans quelques pays d'ouvrir des clubs, des instituts féminins, et de donner essor à d'autres activités coopératives pour rendre l'existence plus attrayante dans les petites agglomérations. Ajoutons à ces efforts les installations de T. S. F. et la création de cinémas qui ont introduit dans les régions rurales quelques-unes des attractions qui y font généralement défaut. Le développement des cinémas et l'amélioration des films qui y sont projetés contribueront beaucoup à rompre la monotonie de la vie à la campagne.

Peut-être l'éducation aura-t-elle pour résultat d'élever progressivement le niveau mental des travailleurs des villes et des